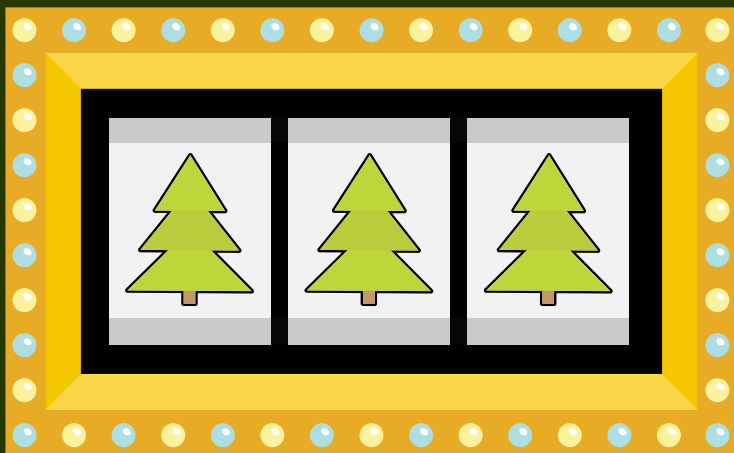


GAGNEZ UNE 2^{ÈME} VIE POUR VOTRE SAPIN NATUREL



Du 27 décembre au 24 janvier
→ Campagne de
broyage des sapins.

Listes des points de dépôt et informations sur :

www.agglo-tulle.fr

Plutôt que de se laisser tenter par le dépôt sauvage de sapin sur la voie publique, interdit et donc amendable, offrez-lui une seconde vie !

Cette année le service prévention, tri et collecte des déchets de Tulle agglo, la Ville de Tulle et les communes de Lagraulière et Saint-Priest-de-Gimel s'associent pour vous proposer un service sur mesure de broyage de sapins naturels.

Du **27 décembre au 24 janvier**, vous pouvez déposer votre sapin naturel, débarrassé de toute décoration et sans neige artificielle dans l'un des 8 points de dépôts officiels. Les sapins seront ensuite broyés et le broyât réutilisé par les services techniques et parcs et jardins des communes participantes.

Points de dépôts officiels :

TULLE

- **Place Marcel-Paul**
- **Place Gambetta**
- **La Châtaigneraie**
Rue Léger-Rabes (au point d'apport volontaire)
- **Place Smolensk**
- **Avenue Victor-Hugo**
Parking Victor Hugo (à côté de La Calèche)
- **Hameau de Virevialle**
Parking maison de quartier

SAINT-PRIEST-DE-GIMEL

Lotissement du Clos des Chênes
Au point d'apport volontaire

LAGRAULIÈRE

Au Foirail
Au point d'apport volontaire

Et si jamais vous préférez, rendez-vous dans l'une des 6 déchetteries du territoire ou à la plateforme de compostage à Saint-Mexant.



Service collecte
des déchets
de Tulle agglo

Animateur prévention/tri :
05 55 20 84 22
06 37 24 14 25

ambassadeur@tulleagglo.fr
www.agglo-tulle.fr